

**VERSEMENT DE L'ALLOCATION DES PFMP pour les lycéens
professionnels**

Tous les élèves de lycée professionnel sont bénéficiaires d'une allocation des PFMP. Vous trouverez ci-dessous un tableau synthétique indiquant les pièces à fournir suivant le cas de l'élève.

	Lycéen professionnel mineur	Lycéen professionnel majeur
Allocation versée sur le compte bancaire du lycéen	<ul style="list-style-type: none"> • Pièce d'identité du lycéen • RIB du compte bancaire du lycéen • Autorisation du représentant légal • Document justifiant de la qualité du représentant légal (livret de famille) 	<ul style="list-style-type: none"> • Pièce d'identité du lycéen professionnel • RIB du compte bancaire
Allocation versée sur le compte d'un représentant légal	<ul style="list-style-type: none"> • Pièce d'identité du lycéen • Document justifiant de la qualité du représentant légal • RIB du compte bancaire du représentant • Pièce d'identité du titulaire du compte bancaire 	<ul style="list-style-type: none"> • Pièce d'identité du lycéen professionnel • Mandat sous seing privé • RIB du compte bancaire • Pièce d'identité du titulaire du compte bancaire

La Provisseure

Dossier suivi par
Mme KARALAMBOS

Téléphone :
04 92 31 06 08

Télécopie :
04 92 31 63 09

Courriel :
CE.0040007L
@AC-AIX-MARSEILLE.FR

Site :
LYC-BEAUDEROCHAS
-AIX-MARSEILLE.FR

➔ Si un élève mineur devient majeur en cours d'année, l'élève devra fournir ses coordonnées bancaires et sa pièce d'identité.

Les documents seront soit :

- Envoyés par mail à : bde-lp-beau-de-rochas@ac-aix-marseille.fr
- Remis en version papier à votre professeur principal.

Si votre situation n'apparaît pas dans le tableau vous prendrez contact avec le Bureau des entreprises : bde-lp-beau-de-rochas@ac-aix-marseille.fr

Les documents doivent être transmis au plus vite pour le paiement. **Tout dossier incomplet sera rejeté et l'élève ne pourra pas être payé.**

AUCOMTE Valérie
Provisseure



(Handwritten signature in purple ink)

